

**DECISION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN CONCOURS
 POUR LE RECRUTEMENT DE CINQ (5) CHARGES DE RECHERCHE 1^{er} GRADE
 AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Vu le dahir n° 1-81-204 du 3 jourmada II 1401 (8 avril 1981) portant promulgation de la loi n° 40-80 portant création de l'Institut National de la Recherche Agronomique ;
 Vu le dahir n° 1-58-060 du 7 hija 1377 (25 juin 1958) réprimant les fraudes dans les examens et concours publics ;
 Vu le décret n° 2-01-94 du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles les pupilles de la Nation bénéficient d'une priorité pour l'accès aux emplois publics au sein des administrations de l'Etat, des établissements publics et des collectivités publiques;
 Vu le décret n° 2-01-96 du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles des emplois dans les services des administrations de l'Etat, des établissements publics et des collectivités publiques peuvent être réservés aux anciens militaires et aux anciens combattants;
 Vu l'arrêté du Premier Ministre N° 3.130.00 du 10 juillet 2000 fixant la liste des fonctions pouvant être attribuées aux personnes en situation d'handicap en priorité ainsi que le quota de ces postes dans les administrations publiques et institutions qui en dépendent ;
 Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n° 699 du 1^{er} juin 2012 relative à la généralisation des procédures de recrutement par voie de concours dans les établissements et entreprises publics ;
 Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n° 24/2012 du 22 octobre 2012 relative aux procédures de recrutement dans les établissements et entreprises publics ;
 Vu le statut particulier du personnel de l'Institut National de la Recherche Agronomique, tel qu'il a été modifié et complété ;
 Vu l'arrêté du Ministre de l'Agriculture et des Pêches Maritimes n° 1339 du 22 juin 2016 portant règlement du concours pour le recrutement des Chargés de Recherche 1^{er} grade de l'Institut National de la Recherche Agronomique ;
 Vu la loi cadre de l'INRA au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE PREMIER : L'Institut National de la Recherche Agronomique organise un concours pour le recrutement de cinq (5) Chargés de Recherche 1^{er} grade (**titulaires de doctorat**), selon les spécialités et profils détaillés ci-dessous :

Référence du poste	Spécialité	Compétences requises / Activités	Nombre de postes	Affectation
CA	Protection des plantes	Bonne connaissance de la lutte biologique des cultures, particulièrement des cultures maraîchères et des agrumes, du diagnostic des maladies et les moyens de lutte aussi bien sur le terrain qu'au laboratoire.	1	Agadir
CK	Amélioration génétique des plantes	Bonne connaissance dans le domaine de l'amélioration génétique des agrumes et des outils de biotechnologie végétale qui y sont appliqués ; ainsi que des techniques de sélection et de création de nouvelles variétés et porte-greffes d'agrumes.	1	Kénitra
CO	Biologie végétale ou écologie	Bonne connaissance des espèces végétales et des techniques de réhabilitation des espaces dégradés. Expérience dans la conduite des essais en écologie végétale, dans l'évaluation des valeurs pastorales et l'adaptation des espèces pastorales aussi bien en milieu contrôlé qu'en milieu réel.	1	Oujda
CS	Entomologie	Bonne connaissance en matière de lutte biologique contre les ravageurs clés du cactus notamment la cochenille du cactus et en matière de lutte et d'élevage des ennemis naturels et de gestion du complexe cochenille-cactus sur le terrain et au laboratoire.	1	Settat
CE	Amélioration génétique des plantes	Maîtrise des concepts de base de l'agronomie et de la génétique, avec des connaissances approfondies en techniques d'amélioration génétique des plantes cultivées. Ainsi que des connaissances des méthodes de sélection phénotypiques et génotypiques, des croisements et des méthodes génomiques d'amélioration génétique, de la conduite technique des cultures en général et du palmier dattier en particulier, de la biotechnologie appliquée à l'amélioration des plantes.	1	Errachidia



المعهد الوطني للبحث الزراعي
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵜ
Institut National de la Recherche Agronomique

ARTICLE DEUX : Le concours est ouvert aux candidats :

- de nationalité marocaine ;
- âgés de 18 ans au moins et 45 ans au plus à la date du concours ;
- titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme reconnu équivalent dans la spécialité précitée.

Un pourcentage de 25% des postes budgétaires, objet du présent concours, est réservé aux résistants, anciens militaires, anciens combattants et aux pupilles de la nation et 7% aux personnes en situation d'handicap.

ARTICLE TROIS : Les candidats doivent avoir les qualifications suivantes :

- être habilités à travailler en équipe pluridisciplinaire ;
- avoir les potentialités pour le travail de terrain ;
- avoir la capacité d'entreprendre des relations de collaboration avec des organismes internationaux et de drainer des projets ;
- maîtriser les logiciels de traitement statistique ;
- avoir une bonne maîtrise de l'anglais.

ARTICLE QUATRE : Les candidats remplissant les conditions requises doivent obligatoirement s'inscrire sur le site web www.inra.org.ma; rubrique « L'INRA RECRUTE » et éditer le formulaire de candidature à joindre au dossier de candidature demandé au niveau de l'article 8.

ARTICLE CINQ : Le concours comportera deux épreuves :

- la première épreuve consiste en l'étude et évaluation des dossiers des candidats (diplômes et titres détenus, travaux de recherche...) par une commission de rapporteurs, à l'issue de laquelle trois candidats au plus seront retenus pour passer la 2ème épreuve ;
- la deuxième consiste en une présentation par le candidat et discussion avec le jury du concours.

ARTICLE SIX : Il sera procédé à la présélection des dossiers de candidature sur la base :

- des conditions mentionnées dans les articles 1, 2 et 8 ;
- du rapport d'étude des dossiers par la commission des rapporteurs.

La liste des candidats retenus pour participer au concours -dont les dates et lieux seront communiqués ultérieurement- sera publiée sur les sites emploi-public.ma et www.inra.org.ma. Ces candidats seront également informés par courrier électronique.

ARTICLE SEPT : Les résultats définitifs des candidats admis ainsi que ceux en liste d'attente, classés par ordre de mérite, seront publiés sur emploi-public.ma ; sur le site web de l'INRA www.inra.org.ma et affichés dans les lieux de déroulement du concours.

ARTICLE HUIT : Les dossiers de candidature doivent être adressés à la Division de la Gestion des Ressources Humaines et Financières de l'INRA, sise à l'avenue de la Victoire, CP 10090, Rabat, ou déposés au bureau d'ordre de ladite Division, **au plus tard le 25/12/2019 à 16h30**, et doivent comporter les documents suivants :

- le formulaire de candidature édité depuis le site web de l'INRA ;
- une demande manuscrite à adresser au Directeur de l'INRA, qui doit rappeler **la référence du poste**. Chaque candidat ne postulera que pour un seul poste, tout candidat qui aura postulé pour plusieurs postes verra son dossier rejeté ;
- une autorisation de l'administration d'origine pour les candidats fonctionnaires ;
- un curriculum vitae ;
- une copie de la CIN ;
- une copie du diplôme; avec le cas échéant, une attestation d'équivalence délivrée par l'autorité compétente ;
- un exemplaire de la thèse de doctorat ;
- un exemplaire de l'ensemble des travaux de recherche personnels ou en collaboration comportant notamment des articles, ouvrages et monographies ;
- le relevé légalisé des notes obtenues durant le cursus universitaire ;
- les justificatifs des expériences professionnelles éventuelles ;
- deux enveloppes timbrées portant l'adresse complète du candidat.

#

Division de la Gestion des Ressources
Humaines et Financières
Avenue de la Victoire, B.P. 415. Rabat, Maroc
CP 10090
Tél. : +212 (0) 537 77 57 49
Fax : +212 (0) 537 77 17 13
Email : salahi03@gmail.com
www.inra.org.ma



قسم تسيير الموارد البشرية والمالية
شارع النصر، ص.ب 415 - الرباط - المغرب
الرمز البريدي: 10090
الهاتف: +212 (0) 537 77 57 49
الفاكس: +212 (0) 537 77 17 13
البريد الإلكتروني: salahi03@gmail.com
www.inra.org.ma

Pour les candidats en situation d'handicap, leur dossier doit être accompagné d'un certificat justifiant cette qualité, délivré par le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social.

Les dossiers des candidats en qualité de résistant doivent être présentés par le biais du Haut-Commissariat aux Anciens Résistants et Membres de l'Armée de Libération, accompagnés d'un certificat attestant cette qualité.

Les dossiers des candidats en qualité de pupilles de la nation, anciens combattants ou anciens militaires doivent parvenir par le biais de la Fondation Hassan II pour les œuvres sociales des anciens militaires et anciens combattants, accompagnés d'un certificat attestant cette qualité.

Tout dossier de candidature incomplet, ne remplissant pas les conditions requises ou parvenu après la date susmentionnée, sera automatiquement rejeté. ✂

Le Directeur de l'Institut
National de la Recherche
Agronomique
Faouzi BEKKAOUI